

Bulletin d'inscription - Formations



www.ifip.asso.fr / ifip@ifip.asso.fr

À retourner de préférence par mail à sylvie.bizette@ifip.asso.fr ou par courrier

(ce bulletin tient lieu de bon de commande)

contact : 02.99.60.99.99

N° TVA : FR 13 775 681 323

N° déclaration : 11 75 00552 75

Titre de la formation : _____

Date : _____

Si formation à distance, dans le cadre des Vendredis de l'ifip, cochez la ou les session(s) souhaitée(s) :

session 1

session 2

session 3

session 4

cycle complet (4 sessions)

Votre employeur		Cachet de votre entreprise	
Raison sociale : _____		signature et date :	
Adresse : _____ _____			
Code Postal : _____ Ville : _____			
Pays : _____			
Téléphone : _____ Télécopie : _____			

Renseignements concernant le stagiaire		
M	Mme	Mlle
Nom et prénom : _____		
Fonction : _____		
Votre adresse Email : _____		
Téléphone : _____ Portable : _____		
Pour les vétérinaires, n° ordinal : _____		
Je reconnais disposer des prérequis nécessaires à l'inscription à ce stage		
Votre responsable formation		
Nom et prénom : _____		
Email : _____ Téléphone : _____		

Si la facture est à adresser à votre OPCA, merci de nous envoyer un contrat de prise en charge de prestation de services, avant la formation.

Établissement(s) à FACTURER	
Pour la pédagogie :	Email facturation : _____
N° TVA : _____	

La signature de ce bulletin vaut acceptation de nos conditions générales de ventes
rappelées au verso de ce document

Association Loi 1901 - Code APE : 7219Z - SIRET : 775 681 323 00108 - TVA : FR 13 775 681 323

Siège social et administratif
5, rue Lespagnol
75020 Paris
☎ : +33 (0)1 58 39 39 50

Ifip Maisons-Alfort
7, avenue du Général de Gaulle
94704 Maisons-Alfort Cedex
☎ : +33 (0)1 43 68 57 85



Ifip Rennes - Le Rheu
La Motte au Vicomte, B.P. 35104
35651 Le Rheu Cedex
☎ : +33 (0)2 99 60 98 20

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Bulletin d'inscription et devis signé tiennent lieu de bon de commande

Nos prix de formation et d'intervention s'entendent en net. Toute action, même partiellement réalisée/suivie, sera facturée dans sa totalité.

En cas d'annulation dix jours avant le stage/l'intervention, l'Ifip se réserve la possibilité de demander un dédit.

Le règlement s'effectue par chèque bancaire sur une banque française, virement postal ou bancaire ou carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard). Nous conseillons, à nos stagiaires étrangers, le règlement par carte bancaire.

Le paiement se fait, sans escompte, après réception de la facture dans le délai de règlement figurant sur le devis ou la convention et rappelé sur la facture.

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux de ces pénalités est de 20 % annuels.

En cas de règlement de l'action de formation par un organisme payeur extérieur, l'entreprise, solidairement débitrice, doit s'assurer de la bonne transmission à cet organisme des instructions nécessaires.